



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 novembre 2004
Français
Original: anglais

Reprise de la session de fond de 2004

New York, 11 novembre 2004

Point 7 d) de l'ordre du jour

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : programme à long terme d'aide à Haïti

Projet de décision révisé présenté par la Présidente du Conseil, M^{me} Marjatta Rasi (Finlande), à l'issue de consultations officielles

Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2004/52 du 23 juillet 2004 sur le programme à long terme d'aide à Haïti, et en vue de réactiver le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, a décidé :

- a) Que les Représentants permanents du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Espagne, d'Haïti et de la Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies seraient nommés membres du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti;
- b) Que le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti inviterait à participer à ses travaux la Présidente du Conseil économique et social et le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, en sa qualité de président du groupe restreint;
- c) Que le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti suivrait la situation de près et formulerait des conseils en ce qui concerne la stratégie de développement à long terme visant à promouvoir le redressement socioéconomique et la stabilité d'Haïti en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, en tenant compte des priorités de développement national à long terme, en faisant fond sur le cadre de coopération intérimaire et en soulignant la nécessité d'éviter les doubles emplois avec les mécanismes existants;
- d) Que le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti collaborerait avec les États Membres, le groupe restreint, le Conseil de sécurité, les organes, organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies et, en particulier, le Programme des Nations Unies pour le développement, les institutions de Bretton Woods, les organisations et les institutions régionales, y compris l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement et d'autres parties prenantes importantes;



e) Qu'il prierait le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti de lui soumettre, à sa session de fond de 2005, un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estimait nécessaire.
